



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DECISION 2025-28 DU MAIRE

Objet : Accord sur devis CF Cuisine

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT

DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de remplacer l'électrode d'allumage du four du restaurant scolaire

Considérant le devis de l'entreprise « CF Cuisine » pour un montant total de 693.85€ TTC.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « CF Cuisines » pour un montant total de 578.21€ HT soit 693.85€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 10 Novembre 2025

Le Maire
 Gérard CAPOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20251110-202528-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025

Publication : 13/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

